

SEANCE du 4 avril 2023

L'an deux mille vingt trois, et le quatre avril, à 18 heures 30,

Le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Nelly MEUNIER-CHANUT, Maire.

**Nombre de membres :**

Date de convocation 31 mars 2023

En exercice : 19

Qui ont pris part à la délibération : 19

**Présents :** Jean-Claude BOS, Bénédicte BOURGEON, Joël DEMULE, Carine PLUMIER, Philippe GELIN, Guy BUGAUD, Michel BAYLE, Isabelle BON, Sébastien GUILLOT, Mylène PLANKO, Alain BOURGEON, Michel BONNOT, Muriel RUSTAND

**Absents excusés avec procuration :** Dominique FONGARNAND a donné procuration à Jean-Claude BOS, Ophélie GOULEY a donné procuration Carine PLUMIER, Géraldine SARRON a donné procuration à Joël DEMULE, Valentin CADEL à Sébastien GUILLOT. Jean-Yves CHARLES à Muriel RUSTAND

**Secrétaire de séance :** Guy BUGAUD

**Rapporteur :** Nelly MEUNIER-CHANUT

**N° DE2023-31**

**Objet : Modalités de publicité des actes pris par les communes de moins de 3 500 habitants**

Madame le Maire rappelle la délibération DE2022- 42 « Modalités de publicité des actes pris par les communes de moins de 3 500 habitants » du 20 juin 2022 par laquelle le Conseil municipal a décidé que la publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel serait effectuée par affichage (panneaux d'affichage en mairie) à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022.

Mme le Maire fait part de la demande de Fontenois de consulter les décisions du Conseil municipal sur le site internet de la Commune.

Il est proposé au conseil municipal d'effectuer la publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel sous forme électronique sur le site de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- décide d'effectuer la publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel sous forme électronique sur le site de la commune.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme.

Le Secrétaire  
Guy BUGAUD



Le Maire  
Nelly MEUNIER-CHANUT



Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Publié le

ID : 071-217102029-20230404-DE2023\_31-DE

